

OFI INVEST SELECTION ACTIONS FRANCE

Rapport annuel sur l'exercice clos le
31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Sommaire

Acteurs.....	3
Société de gestion.....	3
Commercialisateur.....	3
Dépositaire et conservateur.....	3
Centralisateur.....	3
Commissaire aux comptes.....	3
Informations concernant les placements et la gestion.....	4
Caractéristiques de l'OPC.....	4
Changement(s) intervenu(s) au cours de l'exercice.....	12
Changement(s) à venir.....	12
Autres informations.....	12
Rapport d'activité.....	13
Informations réglementaires.....	17
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	20
Comptes annuels.....	26
Bilan actif.....	26
Bilan passif.....	27
Compte de résultat.....	28
Annexes aux comptes annuels.....	30
Annexe d'informations périodiques SFDR.....	50

ACTEURS

SOCIETE DE GESTION

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Ci-après la « Société de Gestion »

COMMERCIALISATEUR

Néant.

DEPOSITAIRE ET CONSERVATEUR

CACEIS Bank

Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge (France)

Adresse postale : 12, place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 Montrouge Cedex (France)

Ci-après le « Dépositaire »

CENTRALISATEUR

CACEIS Bank

Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge (France)

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit

Siège social : 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

Représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Sélection Actions France.

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Classification

Actions françaises.

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques								
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures	Valeur liquidative d'origine
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
I	FR0013422755	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels	100 000 euros	Néant	5 000 euros
X	FR0013422763	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Réservée aux OPC et mandats de gestion gérés par la Société de Gestion	Néant	Néant	1 500 euros
VYV ACTION FRANCE	FR0013422771	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement à servir de support aux contrats d'assurance vie libellés en unités de compte	Néant	Néant	100 euros

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif d'obtenir une performance annuelle, nette de frais, supérieure à l'indice SBF 120 calculé dividendes nets réinvestis, sur la durée de placement recommandée de 5 ans en intégrant une démarche ESG. La démarche ESG déployée vise à réduire les risques et capter des opportunités en investissant dans des sociétés qui ont des profils de qualité en matière sociale, environnementale, de gouvernance et de droits humains et à contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

Indicateur de référence

L'indice de référence est le SBF 120 calculé dividendes nets réinvestis. Le SBF 120 représente les 120 plus grosses capitalisations de la cote actions des valeurs françaises.

Cet indice est disponible sur le site internet : www.euronext.com

Pour plus d'informations sur cet indice, son code Bloomberg est SBF120NT.

A la date de publication du présent prospectus, Euronext Paris, administrateur de l'indice de référence SBF 120 est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'European Securities and Markets Authority et désigné le « Benchmarks Administrators Register »

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) no 596/2014, la Société de Gestion dispose d'un plan de suivi des indices de référence qu'elle utilise au sens dudit règlement.

La gestion est totalement active et libre. Compte-tenu du caractère discrétionnaire de la gestion du Fonds, le Fonds n'a pas vocation à répliquer cet indicateur de référence. La performance du Fonds pourra, par conséquent, s'écarter de celle de l'indicateur de référence précité, calculé dividendes réinvestis.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

Afin de pouvoir réaliser l'objectif de gestion, le Fonds sera exposé à plus de 85% et au maximum à 110% aux titres de capital émis par des sociétés cotées sur le marché français ou faisant partie de l'indice SBF 120. Le Fonds est investi à hauteur de 70% minimum de son actif net sur des valeurs de l'indice SBF 120. Le gérant n'exclut pas d'intervenir sur des titres de capital émis par des sociétés ayant leur siège social hors de France, dans la limite de 30% de l'actif net, sans intervenir pour autant sur ceux des pays émergents. Le Fonds se réserve la possibilité d'investir à hauteur de 10% de son actif net en instruments financiers de taux émis par des Etats souverains de l'OCDE (hors pays émergents) libellés en euro, ayant une maturité maximale d'un an et une notation supérieure ou égale à BBB- (notation Standard and Poor's ou de notation jugée équivalente par la Société de Gestion) et, dans la même limite, en obligations convertibles de la zone OCDE (hors pays émergents et hors obligations contingentes convertibles, dites « CoCos »), libellées en euro.

Le Fonds peut investir également jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM et/ou fonds d'investissement éligibles gérés ou non par la Société de Gestion.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM s'effectue en 3 étapes :

- un process top-down impliquant une vision sectorielle ;
- un filtre ESG pour l'ensemble de l'univers d'investissement ;
- une sélection rigoureuse des valeurs selon des critères financiers et extra-financiers.

Chaque mois, les équipes de gestion se réunissent lors du Comité Vue et Scénarios Macro qui a pour objectif de définir la « Vue Maison » et la trajectoire des marchés sur les différentes classes d'actifs.

En complément, le Comité Actions mensuel de la Société de Gestion contribue à l'établissement de la vision à moyen terme de l'évolution des marchés actions principalement européens et internationaux ainsi qu'au suivi des portefeuilles grâce aux différents échanges, discussions et confrontations d'idée menés lors du comité entre les gérants.

Sur cette base, il participe également à la construction de la vue de l'ensemble des portefeuilles Actions gérés par la Société de Gestion.

Analyse des critères extra-financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice CAC All-Tradable après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

La Société de Gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres selon l'approche ESG, la Société de Gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf.

La stratégie d'investissement de l'OPC impose que ses décisions d'investissement soient prises de façon à garantir que 5 à 10% de son actif net soit investi dans des titres non cotés émis par des entreprises solidaires d'utilité sociale (« ESUS ») au sens de l'article L.3332-17-1 du Code du travail.

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Fonds a un minimum de 20% d'investissements durables de l'actif net. Toutefois, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ».

En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

Le Fonds est investi entre 85 et 100% de son actif net en titres de capital émis par des sociétés cotées sur le marché français ou faisant partie de l'indice SBF 120.

Les titres de capital susceptibles d'être sélectionnés sont des valeurs de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisation.

La répartition du portefeuille au plan sectoriel et en termes de capitalisation boursière n'est donc pas prédéfinie et évolue en fonction des opportunités d'investissement. Le poids des valeurs dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros n'excédera pas cependant 20% de l'actif net.

Le gérant n'exclut pas d'intervenir sur des titres de capital émis par des sociétés ayant leur siège social hors de France dans la limite de 30% de l'actif net, sans intervenir pour autant sur les ceux des pays émergents.

Le Fonds est investi entre 5 et 10% maximum de son actif net en titres non cotés émis par des entreprises solidaires d'utilité sociale (« ESUS ») au sens de l'article L.3332-17-1 du Code du travail.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Afin de gérer sa trésorerie, l'OPCVM se réserve la possibilité d'investir à hauteur de 10% de son actif net en instruments financiers de taux (titres de créances négociables, obligations à taux fixe, instruments du marché monétaire) émis par des Etats souverains de OCDE (hors pays émergents), libellés en euro, ayant une maturité maximale d'un an et une notation supérieure ou égale à BBB- (notation Standard and Poor's ou de notation jugée équivalente par la Société de Gestion).

La Société de Gestion s'assure que les titres en portefeuille répondent aux contraintes de notations susvisées, selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

En cas de dégradation de la notation, les titres concernés pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré	Entre « 0 » et « +1 »
Devises de libellé des titres dans lesquels l'OPCVM est investi	Euro : 100%
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels l'OPCVM est exposé	OCDE

Détention d'actions et parts d'OPC :

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions :

- d'OPCVM ;
- de FIA européens ;
- de FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France ; et
- de fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France.

Les actions ou parts de FIA et de fonds de droit étranger doivent respecter les quatre critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

Le gérant n'investit que dans des OPC libellés en euro.

La sélection des OPC et fonds éligibles correspond aux styles de gestion, zones géographiques, tailles de capitalisation (...) que privilégie la Société de Gestion.

L'OPCVM pourra avoir recours aux fonds indiciels cotés (exchange traded funds ou ETF).

Les OPC détenus par le Fonds peuvent donc être gérés par des sociétés de gestion externes et/ou par la Société de Gestion.

Instruments dérivés :

Stratégies sur les contrats financiers :

Dans la limite d'une fois l'actif, le Fonds peut investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit

La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture du risque de taux
- Couverture du risque de crédit
- Couverture du risque action
- Couverture du risque de change
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

Titres intégrant des dérivés :

Le FCP pourra recourir aux obligations convertibles de la zone OCDE (hors pays émergents), libellées en euro, hors obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »), de tout secteur d'activité et de toute taille de capitalisation boursière, dans la limite de 10% de son actif, conformément à la stratégie d'investissement décrite dans le présent prospectus. L'ensemble de ces opérations sera limité à la réalisation de l'objectif de gestion. Le FCP pourra recourir à des bons de souscriptions d'actions.

Dépôts :

Le Fonds pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Non applicable.

Profil de risque

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le Fonds est un OPCVM classé « Actions françaises ». L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi, déduction faite des commissions de souscription, peut ne pas lui être totalement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents instruments financiers (actions, obligataires, monétaires...). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment dans les instruments les plus performants et que l'allocation du portefeuille ne soit pas optimale, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de marché actions :

L'OPCVM est exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions cotées qui peuvent connaître de fortes variations. Ce type de marché peut présenter de fortes amplitudes de mouvement à la hausse ou à la baisse. En cas de baisse de ces marchés, la valeur liquidative du Fonds pourra diminuer.

Risque lié à l'investissement dans des petites et moyennes capitalisations :

Le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité qui est suivi au travers du monitoring du nombre de transactions sur les valeurs considérées. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et engendrera dans ce dernier cas une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie :

Le Fonds utilise des instruments financiers à terme et/ou a recours à des opérations de cessions temporaires de titres. Ces opérations, conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement. Cependant, ce risque de défaillance est réduit et accessoire, dans le cadre des opérations de cessions temporaires de titres, par l'existence de garanties financières détaillées ci-avant.

Risque lié à l'engagement sur des instruments financiers à terme :

Le Fonds peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 110% maximum de l'actif. L'utilisation de ces instruments respecte la fourchette de sensibilité fixée. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque en matière de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

De façon accessoire, l'investisseur peut également être exposé aux risques suivants :

Risque de change :

Le porteur peut être exposé, à titre accessoire, à un risque de change. Certains éléments de l'actif peuvent être exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du Fonds. De ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque associé aux obligations convertibles :

Le Fonds peut être investi en obligations convertibles. A mi-chemin entre les obligations et les actions, les obligations convertibles présentent la particularité d'introduire un risque action dans un instrument obligataire qui inclut déjà un risque de taux et de crédit. La volatilité des marchés actions étant supérieure à celle des marchés obligataires, la détention de ces instruments conduit à une augmentation du risque du portefeuille. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible (évolution de la valeur de l'option de conversion). Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risques de liquidité et de valorisation liés à l'investissement dans des titres non cotés d'entreprises solidaires d'utilité sociale :

Le risque de liquidité est lié à la nature des titres non cotés des entreprises solidaires d'utilité sociale. Les investissements dans cette classe d'actifs pourraient conduire à une impossibilité de vendre tout ou partie de ces titres dans des délais courts pour honorer l'ensemble des demandes de rachats et aboutir à une suspension temporaire des rachats des parts du Fonds. Le risque de valorisation est lié à la nature des titres non cotés des entreprises solidaires du fait de l'absence de cotation et de référence de marché permettant de les encadrer précisément.

Risque lié à la perte de statut « ESUS » :

Le Fonds est investi entre 5 et 10% maximum de son actif net en titres non cotés émis par des entreprises solidaires d'utilité sociale (« ESUS ») au sens de l'article L.3332-17-1 du Code du travail. Aucune assurance ne peut être donnée quant au maintien dans le temps du statut d'entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS). La matérialisation de ce risque peut impacter le statut de fonds solidaire du FCP.

Durée de placement recommandée

5 ans minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2025 :

- Délabélisation ;
- Changement de méthodologie ESG ;
- Minimum d'investissement durable de l'actif net : 20%.

16/05/2025 – ESMA fund naming :

Ofi Invest ESG Actions France a changé de dénomination au profit d'Ofi Invest Sélection Actions France.

01/07/2025 : concerne la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Règlement du Fonds seront mis à jour ultérieurement.

CHANGEMENT(S) A VENIR

01/01/2026 :

Pour la part VYV Action France, augmentation des frais de gestion max qui passent à 1,40%.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ_Reporting-reglementaire_OPC-FR@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

RAPPORT D'ACTIVITE

Contexte économique et financier¹

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après un début d'année marqué par des tensions commerciales et un shutdown² historique, l'économie américaine a confirmé sa résilience en 2025. La croissance annuelle s'établirait autour de 2,1% en moyenne annuelle, portée par la consommation des ménages aisés et des investissements privés, malgré une polarisation accrue et un marché du travail fragilisé.

La Réserve fédérale, confrontée à des pressions inédites, a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre, terminant l'année à 3,50-3,75%, afin de soutenir l'activité dans un contexte d'inflation modérée (environ 2,7% en fin d'année).

Sur le front commercial, la politique tarifaire agressive a pesé sur la confiance, mais des accords-cadres avec le Japon et l'UE, ainsi qu'un moratoire de 90 jours sur les droits de douane, ont permis d'apaiser les tensions.

Enfin, le déficit budgétaire est resté élevé, conséquence des baisses d'impôts et des dépenses militaires prévues par le « One Big Beautiful Bill³ », tandis que les anticipations pour 2026 misent sur une croissance plus modérée.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2025, la zone euro enregistrerait une croissance de 1,4 %, mais cette moyenne masque une forte fragmentation. L'Espagne a bénéficié d'une consommation robuste et du dynamisme touristique, affichant une performance supérieure à la moyenne. À l'inverse, l'Allemagne a souffert d'une industrie pénalisée par la faiblesse des exportations et la transition énergétique, tandis que l'Italie a connu une reprise plus lente. La France, quant à elle, s'est située dans une position intermédiaire, freinée par l'incertitude politique et budgétaire, accentuée par la chute du gouvernement en septembre et la dégradation de sa note souveraine par Fitch⁴ (de AA- à A+), invoquant des déficits persistants et une fragmentation politique.

Le protectionnisme transatlantique a constitué un frein majeur : la mise en place d'un cadre tarifaire réciproque UE-États-Unis a pesé sur les exportations et retardé les projets d'investissement, en particulier dans les économies industrielles. Cette incertitude commerciale a accentué la prudence des entreprises, malgré des conditions financières redevenues accommodantes.

Sur le plan monétaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement, ramenant son taux de dépôt à 2 % avant de marquer une pause au second semestre. La normalisation des prix s'est confirmée, avec une inflation sous-jacente⁵ refluant vers 2,3–2,4 %, même si les services restent sous tension.

Enfin, la politique budgétaire s'annonce contrastée : l'Allemagne prépare un plan de relance historique (500 Md€ dès 2026), orienté vers les infrastructures, la défense et la transition énergétique, offrant un relais domestique à la demande européenne. À l'inverse, plusieurs pays, dont la France, devront composer avec des marges de manœuvre limitées et une surveillance accrue des marchés.

¹ Période concernée : 31 décembre 2024 – 31 décembre 2025 - Date des données chiffrées : 31 décembre 2025, sauf mention contraire - Cours de clôture, coupons et/ou dividendes réinvestis.

² Paralysie partielle ou totale du gouvernement fédéral due à un blocage du vote du budget par le Congrès avant le début de l'année fiscale (le 1er octobre).

³ Projet de loi budgétaire américain, adopté dans le cadre de la reconstruction législative de Donald Trump en juillet 2025.

⁴ Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Il attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

⁵ Mesure de l'inflation qui exclut les prix les plus volatils, généralement ceux de l'énergie et des produits alimentaires, afin de mieux refléter la tendance de fond des prix.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025.

- La Banque centrale européenne (BCE) a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, portant le taux de dépôt à 2,0% le 5 juin 2025, puis a marqué une pause le reste de l'année.
- La Réserve fédérale américaine (Fed) a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre 2025, ramenant la fourchette à 3,50 – 3,75 % en décembre. Une croissance résiliente, et une inflation* toujours relativement élevée incite la Fed à une certaine prudence en 2026.
- La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux de taux de repo de 1,50% à 1,40% et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier.
- La Banque du Japon a continué son resserrement monétaire : relèvement du taux directeur à 0,50% en janvier 2025, puis nouvelle hausse à 0,75 % en décembre.

Taux longs⁶

Aux États-Unis, le rendement du bon du Trésor à 10 ans a reculé d'environ 40 points de base sur l'année pour s'établir à 4,16% fin décembre, contre près de 4,56% en début d'année. Ce mouvement s'explique par des anticipations de croissance et d'inflation plus modérées, qui ont conduit la Fed à abaisser ses taux, bien que de manière moins rapide et moins marquée que la BCE. Les incertitudes liées aux politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump, ainsi que ses pressions récurrentes pour des taux plus bas, ont également pesé sur les taux longs.

En Allemagne, la tendance a été inverse : le rendement du Bund à 10 ans est passé de 2,36% à 2,85% sur l'année. Cette hausse reflète les annonces d'un plan de relance ambitieux du nouveau chancelier Friedrich Merz, pour un montant de 500 milliards d'euros. Ces perspectives ont soutenu les taux allemands malgré la fin du cycle d'assouplissement de la BCE.

En France, les tensions politiques et les inquiétudes budgétaires ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans s'est rapproché de 3,60% fin décembre, avec un spread⁷ vis-à-vis du Bund proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse traduit la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁸

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁹ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solides performances sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement¹⁰ avec une performance de 12% à fin décembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité¹¹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate) a affiché une performance plus modérée de 10,30% à fin décembre 2025. Durant l'année, les spreads de crédit¹² se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹³ et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéficiaires.

⁶ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁷ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁸ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

¹⁰ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

¹¹ Les obligations, moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹² Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

¹³ Nom donné par Donald Trump au 2 avril 2025, date à laquelle il a lancé une politique tarifaire massive pour « libérer » l'industrie américaine.

Actions¹⁴

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle.

Aux États-Unis, les marchés ont retrouvé des couleurs grâce à des résultats solides et à la vague d'investissements dans l'IA (350 Md\$), propulsant la technologie en tête des performances malgré des prises de bénéfices en fin d'année. Le S&P 500 termine à +17,9% (dividendes nets réinvestis en devises locales).

En Europe, les mouvements de flux en défaveur du marché américain et le plan de relance allemand ont soutenu les secteurs cycliques et bancaires. L'Eurostoxx 50 clôture l'année avec une performance robuste de +21,2% (dividendes nets réinvestis), malgré des révisions à la baisse des prévisions des entreprises liées à la faiblesse du dollar.

Le Japon s'est hissé à la deuxième place du classement avec une performance de +26,2% (Indice Nikkei 225 dividendes nets réinvestis en devises locales), porté par l'élection de Sanae Takaichi et un programme ambitieux de relance, dans un contexte inédit de hausse des taux directeurs.

Les marchés émergents ont également brillé et occupent la première place, portés par l'Asie. La Chine signe une deuxième année de rebond (Indice Hang Seng +32,5% dividendes nets réinvestis en devises locales), soutenue par une politique pro-business et l'essor technologique. Hors Chine, l'Asie bénéficie de la dynamique de la chaîne de valeur de l'IA (Corée, Taïwan) et de la diversification industrielle (Vietnam).

Politique de gestion

2025 restera comme une année exceptionnelle par son ampleur et sa synchronisation. Actions, obligations, crédit et matières premières ont tous terminé en forte hausse, une configuration rare qui illustre la puissance du cycle en cours. Cette performance positive de l'ensemble des grandes classes d'actifs reflète un environnement macro particulièrement porteur, où croissance, désinflation maîtrisée et liquidité ont permis à tous les actifs risqués de performer simultanément.

L'ensemble des marchés actions européens clôturent également l'année 2025 en forte hausse surperformant les États-Unis en euro. Le mouvement n'a, cependant, pas été linéaire, notamment après l'annonce début avril par Donald Trump de tarifs douaniers plus élevés qu'anticipés, provoquant un net repli des marchés. L'année 2025 a aussi été marquée par des tensions géopolitiques multiples (Moyen-Orient, Russie/Ukraine). Néanmoins, les marchés se sont redressés progressivement soutenus par les politiques accommodantes des banques centrales et la solidité des résultats des entreprises. L'annonce d'un plan de relance massif en Allemagne, de la forte augmentation des budgets de défense de tous les pays européens et ensuite, la prise de conscience des perspectives offertes par l'intelligence artificielle ont entretenu un élan d'optimisme sur les marchés. Ces thématiques ont profité aux valeurs du secteur de la défense mais aussi aux valeurs industrielles, en particulier celles qui vont bénéficier de la vague d'investissement dans l'intelligence artificielle (construction de centre de données, équipements de semi-conducteurs). Mais ce sont les banques qui se sont très largement démarquées avec une performance de 41%, soit une contribution de plus de 30% à la performance de l'indice.

Au premier trimestre 2025 nous avons renforcé notre exposition aux valeurs industrielles à l'instar de Legrand et Alstom ainsi que Spie. A l'inverse le luxe a été allégé notamment au travers de LVMH au vu de l'érosion de la demande finale. A partir du printemps nous avons commencé à construire une ligne sur STMicroelectronics qui fait état d'un point bas atteint au second trimestre. De même en Aperam après la rencontre du management qui nous a convaincu de la faible valorisation du titre malgré des perspectives de bonne facture. Cette dernière sera encore renforcée à l'automne lors de la mise en place de mesures de protection par la commission Européenne de mesures anti-dumping.

¹⁴ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Enfin nous sommes revenus plus constructif sur le luxe en fin d'année et avons commencé à initier une ligne en BNP dont la valorisation est bien inférieure au secteur.

Performances¹⁵ :

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du Fonds a été de 15,65% pour la part I, de 15,08% pour la part VYV Action France et de 15,77% pour la part X contre 13,19% pour son indice de référence (SBF 120 calculé dividendes nets réinvestis).

Cette surperformance s'explique à hauteur de 40% par un effet allocation positif grâce à sa sous-pondération en consommation discrétionnaire et surpondération en financière. L'effet sélection, représentant 60% de la surperformance, réside principalement dans Société Générale et LVMH.

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest Sélection Actions France PART I	FR0013422755	31/12/2024	31/12/2025	15,65%	13,19%	6 980,35 €	8 073,07 €
Ofi Invest Sélection Actions France PART VYV ACTION FRANCE	FR0013422771	31/12/2024	31/12/2025	15,08%	13,19%	136,05 €	156,57 €
Ofi Invest Sélection Actions France PART X	FR0013422763	31/12/2024	31/12/2025	15,77%	13,19%	2 105,41 €	2 437,52 €

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST SELECTION ACTIONS FRANCE	OPC	FR0010653618	OFI INV MARCHÉ MON X	1 396 929,90	1 398 191,55
OFI INVEST SELECTION ACTIONS FRANCE	ACTIONS	FR0000121014	LVMH MOET HENNE	340 850,47	506 561,02
OFI INVEST SELECTION ACTIONS FRANCE	ACTIONS	NL0000235190	AIRBUS SE	416 189,87	247 922,24
OFI INVEST SELECTION ACTIONS FRANCE	ACTIONS	FR0000130809	SOC GENERALE SA		335 692,31
OFI INVEST SELECTION ACTIONS FRANCE	ACTIONS	FR0000120271	TOTALENERGIES SE	269 331,78	314 683,33
OFI INVEST SELECTION ACTIONS FRANCE	ACTIONS	FR0000121972	SCHNEIDER ELECTR	131 564,00	292 069,15
OFI INVEST SELECTION ACTIONS FRANCE	ACTIONS	FR0000073272	SAFRAN SA	104 974,45	274 370,90
OFI INVEST SELECTION ACTIONS FRANCE	ACTIONS	FR0000120073	AIR LIQUIDE SA		268 283,64
OFI INVEST SELECTION ACTIONS FRANCE	ACTIONS	FR0000121667	ESSILORLUXOTTICA	37 460,50	254 194,40
OFI INVEST SELECTION ACTIONS FRANCE	ACTIONS	FR0000120578	SANOFI		251 732,92

¹⁵ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la Société de Gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La Société de Gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle de l'engagement.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31/12/2025, Ofi Invest Sélection Actions France n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Néant.
- Taux : Néant.
- Crédit : Néant.
- Actions – CFD : Néant.
- Commodities : Néant.

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Néant.
- Options : Néant.

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 344 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2025 s'est élevé à 41 036 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 30 736 000 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 10 300 000 euros (**), soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2025.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2025, 2 593 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2025), 13 511 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 71 personnes au 31 décembre 2025).

(* Effectif présent au 31 décembre 2025)

(** Bonus 2025 versé en février 2026)

OFI INVEST SELECTION ACTIONS FRANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

OFI INVEST SELECTION ACTIONS FRANCE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

OFI INVEST SELECTION ACTIONS FRANCE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
127-129, quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OFI INVEST SELECTION ACTIONS FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres solidaires non cotés

Les actions non cotées France Active Investissement et ACTION SOLIFAP sont valorisées selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe aux comptes annuels relative aux règles et méthodes comptables.

A. France Active Investissement

Les actions non cotées France Active Investissement catégorie B sont valorisées au 31 décembre 2025, au prix fixé par l'assemblée générale de la société en date du 15 mai 2025, soit 105,28 € par action. Ces actions sont valorisées à la valeur nominale augmentée de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 hors réserves solidaires.

La valorisation de ces titres de capital est déterminée par les statuts de la société, sans ouvrir de marge d'appréciation. Il n'existe pas de marché pour la négociation de ces instruments. Ces titres représentent 5,10 % de l'actif net du fonds.

Ces actions ont été souscrites par le fonds dans le cadre de ses « investissements solidaires ». Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

B. ACTION SOLIFAP

Les actions non cotées SOLIFAP sont valorisées au 31 décembre 2025 au prix déterminé par l'assemblée générale de la société en date du 23 janvier 2025, soit 537 € par action. La valorisation des actions au 31/12/2025 est basée sur l'actif net réévalué des comptes de l'exercice clos le 30/09/2024. Ces titres représentent 3,75 % de l'actif net du fonds.

Ces actions ont été souscrites par le fonds dans le cadre de ses « investissements solidaires ». Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

OFI INVEST SELECTION ACTIONS FRANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa



2026.06.11 13:03:16 +02:00

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	5 946 474,57	7 670 064,42
Actions et valeurs assimilées (A)	5 946 474,57	7 670 064,42
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 419 033,93	7 148 141,14
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	527 440,64	521 923,28
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	5 946 474,57	7 670 064,42
Créances et comptes d'ajustement actifs	21 928,62	24 432,14
Comptes financiers	72 979,22	35 122,35
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	94 907,84	59 554,49
Total Actif I+II	6 041 382,41	7 729 618,91

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	5 179 673,88	7 379 013,54
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	781 197,49	344 124,14
Capitaux propres	5 960 871,37	7 723 137,68
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	5 960 871,37	7 723 137,68
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	80 511,04	6 481,23
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	80 511,04	6 481,23
Total Passifs : I+II+III+IV	6 041 382,41	7 729 618,91

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	247 871,76	206 460,80
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	1 276,20	2 314,90
Sous-total Produits sur opérations financières	249 147,96	208 775,70
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-	-
Sous-total Charges sur opérations financières	-	-
Total Revenus financiers nets (A)	249 147,96	208 775,70
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-71 408,98	-68 285,34
Frais de gestion de la société de gestion	-71 408,98	-68 285,34
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-71 408,98	-68 285,34
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	177 738,98	140 490,36
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-73 078,20	-11 464,69
Sous-total Revenus nets I = C+D	104 660,78	129 025,67

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	986 404,41	1 071 612,52
Frais de transactions externes et frais de cession	-21 455,90	-20 475,27
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	964 948,51	1 051 137,25
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-262 619,58	-220 024,18
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	702 328,93	831 113,07
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-40 983,81	-713 496,93
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-	4,90
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	-40 983,81	-713 492,03
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	15 191,59	97 477,43
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	-25 792,22	-616 014,60
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	781 197,49	344 124,14

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La gestion du produit est active et discrétionnaire. Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés). La gestion met en oeuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice CAC all-tradable, après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

L'analyse ESG des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative de l'équipe ESG. Peuvent être cités pour exemple de critères ESG analysés les émissions carbone, les politiques de sécurité de l'information ou encore l'indépendance du conseil d'administration. Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière du FCP sont celles auxquelles fait face Ofi Invest Asset Management dans l'élaboration de son modèle de notation ESG (problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises, problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter).

Description des principales catégories d'instruments financiers dans lesquelles le produit peut investir : le produit est exposé entre 85 et 110 % aux titres de capital émis par des sociétés cotées sur le marché français ou faisant partie de l'indice SBF 120 sans contrainte de taille de capitalisation boursière, ni de secteur d'activité et sans tenir compte des pondérations dans l'indice précité. 70% minimum de l'actif net du produit est investi sur des valeurs de l'indice SBF 120. Le poids des valeurs dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros n'excède pas cependant 20% de l'actif net. 30% de l'actif net du produit peut être investi sur des titres de capital émis par des sociétés ayant leur siège social hors de France, sans intervenir pour autant sur ceux des marchés émergents. Le produit est investi entre 5 et 10% maximum de son actif net en titres non cotés émis par des entreprises solidaires d'utilité sociale (« ESUS ») au sens de l'article L.3332-17-1 du Code du travail. Le produit se réserve la possibilité d'investir :

- à hauteur de 10% de son actif net en instruments financiers de taux émis par des Etats souverains de l'OCDE (hors pays émergents) libellés en euro, ayant une maturité maximale d'un an et une notation supérieure ou égale à BBB- (notation Standard and Poor's ou de notation jugée équivalente) et, dans la même limite, en obligations convertibles de la zone OCDE (hors pays émergents et hors obligations contingentes convertibles, dites « CoCos »), libellées en euro ;
- jusqu'à 10% maximum de son actif net en actions et/ou parts d'OPCVM, de FIA européens, de FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France, de fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France.

Le produit peut intervenir sur des contrats financiers négociés sur des marchés réglementés, organisés, français et étrangers, dans un but de couverture et d'exposition, au risque action dans la limite de l'engagement maximal d'une fois l'actif de ce produit et recourir à des prêts de titres sur la totalité de son portefeuille pour optimiser ses revenus et sa performance. Le produit peut être exposé au risque de change à hauteur de 10% maximum de son actif.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net					
en EUR	5 960 871,37	7 723 137,68	10 579 154,01	9 267 003,52	3 917 000,41
Nombre de titres					
Catégorie de parts I	1,0010	1,0010	1,0010	1,0010	366,5010
Catégorie de parts X	1,0000	1 431,0000	3 554,0000	3 946,0000	236,0000
Catégorie de parts VYV ACTIÒN FRANCE	38 003,5400	34 569,2140	26 472,0620	20 464,7490	9 736,0440
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts I en EUR	8 073,07	6 980,35	6 651,68	5 822,06	6 216,64
Catégorie de parts X en EUR	2 437,52	2 105,41	2 004,30	1 752,59	1 869,48
Catégorie de parts VYV ACTIÒN FRANCE en EUR	156,57	136,05	130,29	114,60	122,98
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts X en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV ACTIÒN FRANCE en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts X en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV ACTIÒN FRANCE en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts X en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV ACTIÒN FRANCE en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts I en EUR	1 128,39	884,86	140,89	188,30	386,39
Catégorie de parts X en EUR	342,95	268,79	44,34	58,37	117,83
Catégorie de parts VYV ACTIÒN FRANCE en EUR	21,19	16,62	2,14	3,15	7,09

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de Bourse de PARIS (calendrier officiel d'Euronext Paris SA), à l'exception les jours fériés légaux, en France.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») :

En application des dispositions du Règlement Général de l'AMF, la Société de Gestion pourra, à titre provisoire quand des circonstances exceptionnelles l'exigent, mettre en oeuvre le dispositif de plafonnement des rachats permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs du Fonds sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective afin de garantir l'équilibre de gestion du Fonds et donc l'égalité des porteurs.

Ainsi, le niveau déterminé par Ofi Invest Asset Management correspond à un seuil de 5% (rachats nets des souscriptions/dernier actif net d'inventaire connu). Ce seuil se justifie au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative du Fonds, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs détenus.

Ce seuil n'est toutefois pas déclenché de manière systématique : si les conditions de liquidités le permettent, la Société de Gestion pourra décider en effet d'honorer les rachats au-delà de ce seuil. La durée maximale d'application de ce dispositif est fixée à vingt (20) valeurs liquidatives sur trois (3) mois.

Les opérations de souscription et de rachat, pour un même nombre de parts, sur la base de la même valeur liquidative et pour un même porteur ou ayant droit économique (dites opérations d'aller-retour) ne sont pas impactées par le dispositif de plafonnement des rachats.

Description de la méthode employée :

Il est rappelé aux porteurs du Fonds que le seuil de déclenchement du dispositif de plafonnement des rachats est comparé au rapport entre :

- la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre de parts du Fonds dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre de parts du Fonds dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions ; et
- l'actif net ou le nombre total des parts du Fonds.

Si le Fonds dispose de plusieurs catégories de parts, le seuil de déclenchement de ce mécanisme sera le même pour toutes les catégories de parts du Fonds.

Ce seuil s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif du Fonds et non de façon spécifique selon les catégories de parts du Fonds.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement du dispositif de plafonnement des rachats, la Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

A titre d'exemple, si les demandes totales de rachat des parts du Fonds, à une même date de centralisation, sont de 10% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 5% de l'actif net, la Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 7% de l'actif net (et donc exécuter 70% des demandes de rachats au lieu de 50% si elle appliquait strictement le plafonnement à 5%).

Modalités d'information des porteurs :

En cas d'activation du dispositif du plafonnement des rachats, l'ensemble des porteurs du Fonds sera informé via le site internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com>

S'agissant des porteurs du Fonds dont les ordres n'auraient pas été exécutés, ces derniers seront informés, de manière particulière, dans les plus brefs délais.

Traitement des ordres non exécutés :

Ces derniers seront automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. En tout état de cause, les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de la part des porteurs du Fonds concernés.

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créances admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la Société de Gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instruments du marché monétaire

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Les actions non cotées France Active Investissement catégorie B sont valorisées au 31 décembre 2025, au prix fixé par l'assemblée générale de la société en date du 15 mai 2025, soit 105,28 € par action. Ces actions sont valorisées à la valeur nominale augmentée de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 hors réserves solidaires.

La valorisation de ces titres de capital est déterminée strictement par les statuts de la société, sans ouvrir de marge d'appréciation. Il n'existe pas de marché pour la négociation de ces instruments. Ces titres représentent 5,10 % de l'actif net du fonds.

Ces actions ont été souscrites par le fonds dans le cadre de ses « investissements solidaires ».

Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 31/12/2025.

Toutefois, les règles de valorisation du règlement du fonds sont bien respectées et il n'y a pas de marge d'appréciation de la valorisation de ces titres qui est définie par les statuts.

Les actions non cotées SOLIFAP sont valorisées au 31 décembre 2025 au prix déterminé par l'assemblée générale de la société en date du 23 janvier 2025, soit 537 € par action. La valorisation des actions au 31/12/2025 est basée sur l'actif net réévalué des comptes de l'exercice clos le 30/09/2024. Ces titres représentent 3,75 % de l'actif net du fonds.

Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 31/12/2025.

Toutefois, les règles de valorisation du règlement du fonds sont bien respectées et il n'y a pas de marge d'appréciation de la valorisation de ces titres qui est définie par les statuts.

Ces actions ont été souscrites par le fonds dans le cadre de ses « investissements solidaires ».

OPC et fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPC et fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la Société de Gestion ne peut être supérieur à

- 0,85 % TTC pour la catégorie de parts I ;
- 0,85 % TTC pour la catégorie de parts X ;
- 1,10 % TTC pour la catégorie de parts VYV ACTION FRANCE.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Frais indirects maximums facturés à l'OPC

Le ratio d'investissements en parts ou actions d'autres OPCVM et FIA éligibles restera inférieur ou égal à 10% de l'actif net ; les frais indirects sont donc non significatifs.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	7 723 137,68	10 579 154,01
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 973 822,87	1 330 081,34
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-4 837 792,86	-4 664 233,25
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	177 738,98	140 490,36
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	964 948,51	1 051 137,25
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-40 983,81	-713 492,03
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	5 960 871,37	7 723 137,68

Souscriptions rachats

Catégorie de parts I	
Parts émises	-
Parts rachetées	-
Catégorie de parts X	
Parts émises	-
Parts rachetées	1 430,0000
Catégorie de parts VYV ACTION FRANCE	
Parts émises	13 327,1690
Parts rachetées	9 892,8430

Commissions

Catégorie de parts I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts X	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts VYV ACTION FRANCE	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0013422755 - OFI INVEST SELECTION ACTIONS FRANCE I

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

FR0013422763 - OFI INVEST SELECTION ACTIONS FRANCE X

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

FR0013422771 - OFI INVEST SELECTION ACTIONS FRANCE VYV ACTION FRANCE

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France +/-	Pays-Bas +/-	Suisse +/-	Luxembourg +/-
Actif					
Actions et valeurs assimilées	5 946	5 463	359	70	55
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA
Total	5 946	NA	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	73	-	-	-	73
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	-	-	-	73

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	73	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	73	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	73	
<i>CACEIS Bank</i>	73	

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
Total				-

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2025
Créances	
Vente à règlement différé	16 888,96
Coupons à recevoir	3 493,50
Souscriptions à recevoir	1 546,16
Total créances	21 928,62
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-6 663,19
Achat à règlement différé	-73 012,19
Autre	-835,66 ⁽¹⁾
Total dettes	-80 511,04
Total	-58 582,42

(1) Provision Frais RTO

Frais de gestion

Catégorie de parts I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,59
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Frais de gestion (suite)

Catégorie de parts X	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,49
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts VYV ACTION FRANCE	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,09
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie de parts I		
Revenus nets	179,37	135,12
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	179,37	135,12
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	179,37	135,12
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	179,37	135,12
Total	179,37	135,12
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts X		
Revenus nets	56,49	61 167,79
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	56,49	61 167,79
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	56,49	61 167,79
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	56,49	61 167,79
Total	56,49	61 167,79
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie de parts VYV ACTION FRANCE		

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	104 424,92	67 722,76
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	104 424,92	67 722,76
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	104 424,92	67 722,76
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	104 424,92	67 722,76
Total	104 424,92	67 722,76
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Catégorie de parts I		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	950,15	750,63
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	950,15	750,63
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	950,15	750,63
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	950,15	750,63
Total	950,15	750,63
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts X		

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	286,46	323 474,47
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	286,46	323 474,47
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	286,46	323 474,47
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	286,46	323 474,47
Total	286,46	323 474,47
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts VYV ACTION FRANCE		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	701 092,32	506 887,97
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	701 092,32	506 887,97
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	701 092,32	506 887,97
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	701 092,32	506 887,97
Total	701 092,32	506 887,97
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				5 946 474,57	99,76
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				<i>5 419 033,93</i>	<i>90,91</i>
ACCOR SA	Tourisme	EUR	1 359,00	65 530,98	1,10
AIR LIQUIDE SA	Manufacture	EUR	430,00	68 911,80	1,16
AIR LIQUIDE SA-PF-2027	Manufacture	EUR	823,00	131 893,98	2,21
AIRBUS SE	Manufacture	EUR	1 808,00	358 707,20	6,02
ALSTOM	Manufacture	EUR	2 305,00	58 016,85	0,97
APERAM	Manufacture	EUR	1 565,00	55 150,60	0,93
AXA SA	Finance/Assurance	EUR	5 683,00	232 775,68	3,91
BIOMERIEUX	Manufacture	EUR	682,00	75 224,60	1,26
BNP PARIBAS	Finance/Assurance	EUR	2 219,00	179 273,01	3,01
BUREAU VERITAS SA	Science/Technologie	EUR	2 156,00	58 600,08	0,98
CAPGEMINI SE	IT/Communication	EUR	390,00	55 477,50	0,93
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Commerce	EUR	1 186,00	103 134,56	1,73
CREDIT AGRICOLE SA	Finance/Assurance	EUR	4 365,00	76 605,75	1,29
DANONE	Manufacture	EUR	2 022,00	155 249,16	2,60
DASSAULT SYSTEMES SE	IT/Communication	EUR	697,00	16 616,48	0,28
EIFFAGE	Construction	EUR	393,00	48 103,20	0,81
ENGIE	Energie	EUR	8 671,00	194 317,11	3,26
ESSILORLUXOTTICA	Manufacture	EUR	591,00	159 510,90	2,68
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	Mines	EUR	318,00	49 798,80	0,84
GETLINK SE	Transport	EUR	2 003,00	31 507,19	0,53
HERMES INTERNATIONAL	Manufacture	EUR	76,00	161 272,00	2,71
L'OREAL	Manufacture	EUR	170,00	62 322,00	1,05
L'OREAL PF 2027	Manufacture	EUR	341,00	125 010,60	2,10
LEGRAND SA	Manufacture	EUR	1 234,00	157 026,50	2,63
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Manufacture	EUR	732,00	472 140,00	7,92
NEXANS SA	Manufacture	EUR	379,00	47 678,20	0,80
ORANGE	IT/Communication	EUR	4 534,00	64 382,80	1,08
PUBLICIS GROUPE	Science/Technologie	EUR	1 346,00	119 282,52	2,00
RENAULT SA	Manufacture	EUR	2 137,00	75 692,54	1,27
SAFRAN SA	Manufacture	EUR	957,00	284 611,80	4,77
SANOFI	Manufacture	EUR	2 729,00	225 742,88	3,79
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Manufacture	EUR	1 828,00	429 397,20	7,20
SOCIETE GENERALE SA	Finance/Assurance	EUR	2 712,00	186 368,64	3,13
SOPRA STERIA GROUP	IT/Communication	EUR	278,00	42 978,80	0,72
SPIE SA	Science/Technologie	EUR	1 470,00	72 412,20	1,21
STMICROELECTRONICS NV	Manufacture	EUR	3 098,00	69 519,12	1,17
TECHNIP ENERGIES NV	Mines	EUR	3 897,00	126 574,56	2,12
THALES	Manufacture	EUR	152,00	34 929,60	0,59
TOTALENERGIES SE	Manufacture	EUR	4 110,00	228 474,90	3,83
TRIGANO SA	Manufacture	EUR	194,00	34 008,20	0,57
VALLOUREC SA	Manufacture	EUR	2 726,00	42 770,94	0,72

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Eau/Déchets	EUR	2 890,00	85 890,80	1,44
VINCI SA	Construction	EUR	362,00	43 458,10	0,73
VUSIONGROUP	Manufacture	EUR	258,00	52 683,60	0,88
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				527 440,64	8,85
Action SOLIKO	Finance/Assurance	EUR	416,00	223 392,00	3,75
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	IT/Communication	EUR	2 888,00	304 048,64	5,10
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				-	-
<i>OPCVM</i>				-	-
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				5 946 474,57	99,76

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-				

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-				

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	5 946 474,57
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	94 907,84
Autres passifs (-)	-80 511,04
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	5 960 871,37

OFI INVEST SELECTION ACTIONS FRANCE

Annexe d'informations périodiques SFDR sur
l'exercice clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest Sélection Actions France

Identifiant d'entité juridique :
969500SOEPRFDVGLD75

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 59,23% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest Sélection Actions France (ci-après le « **Fonds** ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 59,23% d'investissements durables au 31 décembre 2025.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

En outre, le Fonds a également pour objectif d'investir entre 5% et 10% de son actif dans des entreprises solidaires pour favoriser la réinsertion par l'activité économique.

Le Fonds met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du Fonds, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice CAC all-tradable après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

L'univers ISR de comparaison est cohérent avec l'indicateur de référence du Fonds

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le Fonds a changé de méthodologie ESG le 1^{er} janvier 2025 et a été délabélisé.

Au **31 décembre 2025**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **La note ESG moyenne du Fonds** après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées : La note ESG moyenne du Fonds a atteint 6,51 sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds** après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées : La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds était de 6,42 sur 10 ;
- **La part d'investissement durable du Fonds** : Le Fonds a investi 59,23% de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Au **31 décembre 2024**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille atteint **3,20** sur 5 ;
- **Le score ISR de son univers** est de **3,09** ;
- **Le pourcentage d'entreprises exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : 20%.
- **La part de l'actif investi dans des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail** : 3,9%.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leur performance respective au 31 décembre 2024 est la suivante :

- **La part de membres indépendants au sein du conseil** : la part de membres indépendants au sein du conseil est de **57,40%** par rapport à son univers dont la part est de **57,26%** ;
- **La part des administrateurs salariés** : la part des administrateurs salariés au sein des organes de gouvernance est de **15,98%** par rapport à son univers dont la part est de **15,88%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Au **29 décembre 2023**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **L'effectivité de la promotion de la réduction des émissions de carbone a été mesurée par un indicateur d'intensité carbone du portefeuille**. Cet indicateur a fait l'objet d'un suivi dans les rapports d'impact de l'OPC et, en tant qu'indicateur des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, d'une déclaration annuelle disponible sur le site internet de la société de gestion. **La performance de cet indicateur de durabilité pour l'exercice clos au 29/12/2023 était de 105.84 tCo2/an/M€ ;**

- **Un indicateur représentant la proportion de salariés au sein du conseil d'administration des valeurs en portefeuille a fait l'objet d'un suivi dans les rapports d'impact mensuel de l'OPC.** Il a permis de mesurer la promotion, par l'OPC, de la facilitation des relations de travail. Il a été obtenu en rapportant le nombre d'administrateurs salariés au nombre total d'administrateurs. **La performance de cet indicateur de durabilité pour l'exercice clos au 29/12/2023 était de 14,78%.**
- **Un indicateur représentant le poids des titres non cotés émis par des ESUS dans le portefeuille (en % du portefeuille) a fait l'objet d'un suivi mensuel.** Il a permis de mesurer la promotion, par l'OPC, de l'intégration sociale et de la lutte contre les inégalités. **Le poids des titres non cotés émis par des ESUS dans le portefeuille pour l'exercice clos au 29/12/2023 était de 7,24%.**
- **Un indicateur précisant le nombre de controverses actives sur un émetteur liées au droit du travail a fait l'objet d'un suivi dans les rapports d'impact mensuel.** Il a tenu compte notamment des discriminations, des formes de travail proscrites ou encore du non-respect des libertés syndicales. **La performance de cet indicateur de durabilité pour l'exercice clos au 29/12/2023 était de 0,62.**
- **Une note ESG de l'OPC,** qui correspondait à la moyenne pondérée des notes attribuées aux émetteurs en portefeuille : **la note ESG de l'OPC pour l'exercice clos au 29/12/2023 était B.**

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds s'engageait à détenir au minimum 30% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Au **31 décembre 2025**, comme indiqué ci-dessus le Fonds détient 59,23%, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable.

Ceci implique donc que ces émetteurs :

- Ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- N'ont pas causé de préjudice important ;
- Et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest AM a vérifié que ces émetteurs :

- N'étaient pas exposés aux Indicateurs d'Incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14
- N'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité
- N'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- Ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- Ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la proportion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnement.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	198,34 Teq CO2	211,51 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 91,13%	Taux de couverture = 91,4%		
		Emissions de GES de niveau 2	79,49 Teq CO2	139,85 Teq CO2		
			Taux de couverture = 91,13%	Taux de couverture = 91,4%		
		Emissions de GES de niveau 3	3636,92 Teq CO2	3314,55 Teq CO2		
Emissions de GES de niveau 3	Taux de couverture = 91,13%	Taux de couverture = 91,4%				
	Emissions totales de GES	3914,75 Teq CO2	3665,91 Teq CO2			

			Taux de couverture = 91,13%	Taux de couverture = 91,4%		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	722,41 (Teq CO2/million d'EUR)	522,76 (Teq CO2/million d'EUR)		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 91,13%	Taux de couverture = 91,4%		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	1336,52 (Teq CO2/million d'EUR)	1067,78 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 91,13%	Taux de couverture = 91,4%		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	13,20%	9%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 91,13%	Taux de couverture = 92,9%		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 56,42%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 59%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 91,13%	Taux de couverture = 92,9%		
			Part d'énergie non renouvelable produite = 14,39%	Part d'énergie non renouvelable produite = 24%		
			Taux de couverture = 38,24%	Taux de couverture = 20,2%		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,36 (GWh/million d'EUR)	0,44 (GWh/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 91,13%	Taux de couverture = 92,9%		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1,21%	1%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Poursuite de la campagne d'engagement sur les biocides et produits chimiques dangereux.
			Taux de couverture = 87,92%	Taux de couverture = 90,4%		

Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2549,57 (Tonnes)	2679,54 (Tonnes)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
			Taux de couverture = 21,59%	Taux de couverture = 25,3%			
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	4,79 (Tonnes)	3,59 (Tonnes)		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. Analyse de controverses sur ces enjeux. <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
				Taux de couverture = 62,47%			Taux de couverture = 60,6%
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption							
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
			Taux de couverture = 91,13%	Taux de couverture = 92,9%			
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	30,01%	30%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
			Taux de couverture = 91,13%	Taux de couverture = 91,7%			
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements		6,36%	0,11	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
				Taux de couverture = 57,38%	Taux de couverture = 57,3%		
	Ratio femmes/hommes		45,29%	45%		Convergence des indicateurs de	

	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Taux de couverture = 91,13%	Taux de couverture = 92,9%	de la Société de gestion	suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 91,13%	Taux de couverture = 92,9%		
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	2,00%	5%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 91,13%	Taux de couverture = 92,9%		
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	4,83%	2%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 89,00%	Taux de couverture = 90,4%		

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2025, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
LVMH		7,90%	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Technologies de l'information	7,20%	États-Unis
AIRBUS	Finances	6,00%	France
ACTIONS FRANCE ACTIVE INV Prvt	Finances	5,10%	France
SAFRAN SA	Finances	4,80%	France
AXA SA	Finances	3,90%	France
TOTALENERGIES		3,80%	France
SANOFI SA	Consommation discrétionnaire	3,80%	États-Unis
SOLIFAP SCA Prvt	Finances	3,80%	France
ENGIE SA	Services publics	3,30%	France
SOCIETE GENERALE SA		3,10%	France
BNP PARIBAS SA	Technologies de l'information	3,00%	France
HERMES INTERNATIONAL	Communication Services	2,70%	France
ESSILORLUXOTTICA SA		2,70%	France
LEGRAND SA	Finances	2,60%	France

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.



investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Au **31 décembre 2025**, le Fonds a **90,70%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (**#1** Alignés avec les caractéristiques E/S).

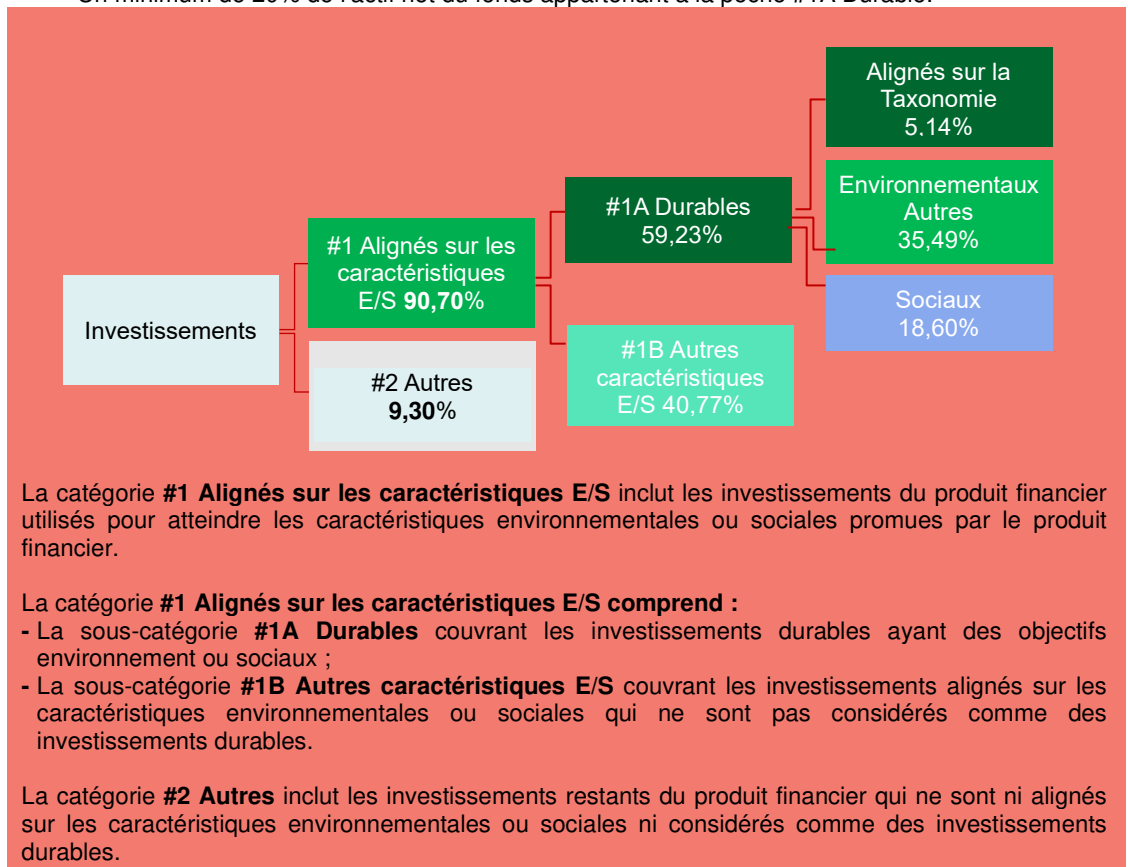
Le Fonds détient actuellement **59,23%** de ses actifs nets appartenant à la poche **#1A Durables**, dont **35,49%** ayant un objectif environnemental et **18,60%** ayant un objectif social.

Le Fonds a **9,30%** de son actif net appartenant à la poche **#2 Autres**. Celle-ci est constituée de :

- **0,40%** de liquidités ;
- **0 %** de dérivés ;
- **8,90 %** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche **#1** Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche **#2** Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.
- Un minimum de 20% de l'actif net du fonds appartenant à la poche **#1A** Durable.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au **31 décembre 2025**, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs et sous-secteurs	poids
Industriels	29,10%
Aérospatiale et Défense	11,40%
Équipements électriques	10,70%
Produits de construction	1,70%
Construction et ingénierie	1,50%
Services et fournitures commerciales	1,20%
Services professionnels	1,00%
Machines	1,00%
Infrastructures de transport	0,50%
Finances	15,10%
Consommation discrétionnaire	13,60%
Textiles et vêtements	10,70%
Automobiles	1,80%
Hôtels, restaurants et loisirs	1,10%
Soins de santé	7,70%
Énergie	7,50%
De l'huile. Des gaz. & Carburants consommables	4,70%
Équipements et Services énergétiques	2,80%
Produits de consommation de base	5,80%
Aucun	5,10%
Services publics	4,70%
Multi-services publics	4,70%
Matériaux	4,30%
Produits chimiques	3,40%
Métaux et exploitation minière	0,90%
Technologies de l'information	4,00%
Services informatiques	1,70%
Semi-conducteurs & Équipement des semi-conducteurs.	1,20%
Équipement électronique. Instruments et composants	0,90%
Logiciels	0,30%
Communication Services	3,10%
Médias	2,00%
Services télécoms diversifiés	1,10%
L'exploration. l'exploitation minière. extraction. production. Traitement. Stockage. raffinage ou distribution. y compris les transports. stockage et échange. des combustibles fossiles	4,70%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est de **5,14%**.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

Oui

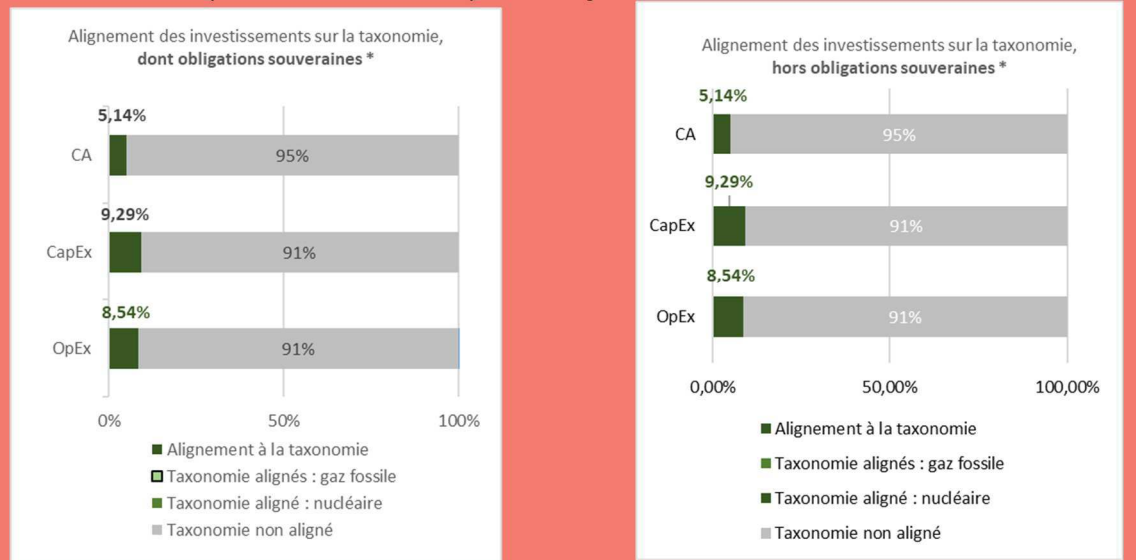
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est de **4,64%**.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au **31 décembre 2025**, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente

Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **35,49%**.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

environnemental au titre
du règlement (UE)
2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables sur le plan social était de **18,60%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'univers ISR de comparaison de ce produit financier comprend les valeurs composant l'indice CAC All-Tradable (CACNETTD) qui est cohérent avec l'indicateur de référence du Fonds.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.